

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-701

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	50 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Création d'un service public local d'orientation et d'insertion sur tout le territoire (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de rétablir un service public de l'orientation et de l'insertion appuyé par des comités d'emploi, de l'accompagnement dans l'activité au suivi des dispositifs publics.

D'abord nous condamnons le mentorat bénévole porté par le Gouvernement (1 jeune, 1 mentor), qui arbore une vision paternaliste de la tutelle des jeunes qui ont pourtant besoin d'aide. Ce dispositif méprise l'existence des professionnel•les de l'insertion. Mais en plus, il semble inefficace. Selon un rapport d'étape publié en avril 2024 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), chargé de l'évaluation du plan « 1 jeune, 1 mentor », ses effets sont considérés « comme de faible ampleur » et apparaissent « modérés », « lorsqu'on les compare à d'autres dispositifs à destination des jeunes. » Les pratiques restent diverses selon les structures, avec des effets difficiles à quantifier, ce qui complique la mesure de l'impact global du programme.

Les moyens de ce dispositif à 32 millions d'euros (pour 160.000 jeunes et « des effets modérés », selon l'INJEP) pourraient être réalloués dans les missions locales, et plus encore, vers un service public de l'orientation et de l'insertion plus grands encore. Car les fondements d'un tel service public de l'insertion existent, tout comme le savoir-faire.

Lorsque le Gouvernement se targue de favoriser l'emploi des jeunes, et lorsqu'il prétend harmoniser les services publics de l'emploi pour mieux rationaliser les coûts, les moyens s'effondrent pour les structures à destination des demandeur•eues d'emploi, et donc les jeunes, privés d'emploi pour 17,7 % d'entre eux. Pendant ce temps, les missions locales dépérissent à bas bruit. Ces derniers mois, les signaux d'alarme se multiplient en Île-de-France, à La Réunion, à Fougères, etc. Le PLF 2025, lui, prévoit des réductions de -5,8 % en AE et de -22,2 % en CP pour le financement des missions locales, spécialistes de l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'activité, mais

réhausse les moyens des services civiques (+15,64 %), que nous considérons comme une forme de travail dissimulé légal.

Forts de ce constat, nous préconisons ainsi la création d'un service public de l'insertion et de l'orientation appuyé sur des « comités de la garantie d'emploi ». Ils se composeront des représentant-es des chômeur-ses de longue durée, des syndicats, des services déconcentrés de l'État concernés par l'emploi, des associations de chômeur-ses, d'acteurs économiques comme les branches professionnelles, les chambres du commerces et de l'industrie, les chambres des métiers et de l'artisanat, d'acteurs de l'insertion comme les structures locales de l'insertion par l'activité économique, les missions locales ou les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, ainsi que de représentant-es des collectivités territoriales. Les projets seront personnalisés, en fonction des besoins locaux et des bassins d'emploi locaux. Ces comités seront épaulés par les CCAS et services sociaux, qui y réorienterons des publics, au plus près des besoins locaux et à l'appui de connaissances fines sur les problématiques socio-économiques du territoire.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 04 – Développement du service civique du programme 163 – Jeunesse et vie associative à hauteur de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et 50 millions d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Création d'un service public local d'orientation et d'insertion sur tout le territoire. »

Si nous remettons en cause les dispositions de la LOLF relatives au gage des amendements, nous sommes ici obligés de ponctionner dans les programmes existants du PLF.